

Février 2014



GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

Seizième session

Saint-Julien (Malte), 17-20 mars 2014

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS INTERSESSIONS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

Projet

INTRODUCTION

1. Le présent rapport résume les activités menées par le Comité scientifique consultatif (CSC) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) pendant la période 2013-2014, par l'intermédiaire de ses quatre sous-comités, de ses groupes de travail et de ses ateliers, ainsi que les activités engagées au titre du premier Programme-cadre stratégique de la CGPM. Il récapitule les principaux résultats obtenus, y compris pour ce qui concerne les avis en matière de gestion des pêches, et propose un plan de travail provisoire pour 2014-2015.

I. ACTIVITÉS INTERSESSIONS DU CSC EN 2013-2014

2. À sa trente-septième session (Croatie, mai 2013), la Commission a adopté le programme de travail pour la période intersessions 2013-2014 proposé par le CSC¹. Conformément aux décisions de la CGPM, aux priorités définies dans le Programme-cadre stratégique et dans la limite des fonds disponibles, le CSC s'est employé à exécuter ce programme de travail, et toutes les réunions mentionnées ci-après ont eu lieu:

- 2.1 Quatorzième session du Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI) (Monténégro, 4-5 février 2014)
- 2.2 Quatorzième session du Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCSES) (Monténégro, 4-5 février 2014), et réunions connexes:
 - Groupe de travail sur l'élaboration d'une méthode commune d'analyse socioéconomique (Monténégro, 3 février 2014)
 - Premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et dans la mer Noire (Malte, 27-30 novembre 2013)

¹ Rapport de la trente-septième session de la Commission, paragraphes 111-113.

2.3 Quatorzième session du Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCEEM) (Monténégro, 4-5 février 2014), et réunions connexes:

- Premier groupe de travail sur les aires marines protégées (Monténégro, 3 février 2014)
- Atelier sur le Plan de gestion régional du corail rouge (Belgique, 21-22 janvier 2014)
- Atelier sur les récifs artificiels en Méditerranée et dans la mer Noire, organisé dans le cadre de la dixième Conférence internationale sur les récifs artificiels et les habitats aquatiques apparentés (23-27 septembre 2013, Izmir (Turquie)) (Turquie, 27 septembre 2013)

2.4 Quinzième session du Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCES) (Monténégro, 3-4 février 2014), et réunions connexes:

- Groupe de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales (Monténégro, 28 janvier-1^{er} février 2014)
- Groupe de travail sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques (Monténégro, 28 janvier-1^{er} février 2014)
- Formation conjointe CCR-CGPM-Projets régionaux sur l'amélioration de l'analyse des données relatives aux pêches: «Une introduction au logiciel statistique R et la bibliothèque des pêches basée sur R» (Siège de la GFCM, Italie, 4-8 novembre 2013)
- Atelier sous-régional du Programme-cadre de la CGPM portant sur la gestion des pêches pour la Méditerranée occidentale, centrale et orientale (Tunisie, 7-10 octobre 2013)

2.5 Troisième réunion du Groupe de travail sur la mer Noire (Turquie, 26-28 février 2014), et réunions connexes:

- Groupe sous-régional sur l'évaluation des stocks pour la mer Noire (SGSABS) (Roumanie, 14-16 janvier 2014)
- Atelier visant à tester la faisabilité de plans de gestion pluriannuels dans la mer Noire (Turquie, 24-25 février 2014)

2.6 Activités sélectionnées au titre du Programme-cadre de la CGPM

- Atelier sur la pêche pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) en Méditerranée (Tunisie, 3-4 octobre 2013)

3. Les rapports des groupes de travail et des ateliers réunis tout au long de la période intersessions sont référencés dans les documents GFCM:SAC15/2013/Inf.12 à Inf.17. Les conclusions qui y figurent ont ensuite été examinées par les sous-comités compétents (Monténégro, 3-5 février 2014) et, le cas échéant, par le Groupe de travail sur la mer Noire (Turquie, 26-28 février 2014). Les rapports complets des sous-comités et du Groupe de travail sur la mer Noire sont disponibles dans les documents d'information GFCM:SAC15/2013/Inf.5 à Inf.8 et GFCM:SAC15/2013/Inf.10, respectivement.

4. Les conclusions les plus pertinentes des activités conduites par le CSC durant la période intersessions, y compris au titre du Programme-cadre, par sous-comité ou groupe de travail des sous-comités, sont résumées ci-après.

SOUS-COMITÉ DES STATISTIQUES ET DE L'INFORMATION (SCSI)

Le Sous-Comité a centré ses activités sur les aspects liés au projet de Cadre de référence pour la collecte des données de la CGPM, qui doit permettre de disposer d'un programme efficace de collecte de données au niveau sous-régional et mieux adapté au mandat de la CGPM. Des contributions techniques englobant les aspects environnementaux, économiques, statistiques et scientifiques ont été rassemblées en rapport avec notamment les espèces prioritaires au niveau sous-régional, la définition de la mesure de l'effort pour les différents engins de pêche, l'inclusion du numéro OMI à des fins de compatibilité des données

concernant les flottilles avec le registre mondial de la FAO, la définition des segments de flottille et la confidentialité des données.

Par ailleurs, il a analysé la situation des Membres au regard de l'obligation de communication des données et informations, notamment en ce qui concerne les registres des navires (données sur les flottilles) et la Tâche 1. En dépit d'une augmentation du nombre de données communiquées en 2013 (données relatives à 22 flottilles fournies par neuf pays et 14 séries complètes de données pour la Tâche 1), des améliorations sont nécessaires étant donné que certaines de ces séries sont obsolètes, incomplètes ou font totalement défaut.

Enfin, le Secrétariat a informé le Sous-Comité de la situation des services de données et d'information de la CGPM. À cet égard, le Comité a noté plusieurs avancées qui ont amélioré la convivialité et l'accessibilité de l'information produite. Ces améliorations portent notamment sur la conception d'un nouveau site web de la CGPM (pas encore public) et d'une série de services en nuage qui s'appuient sur la nouvelle infrastructure informatique basée sur SharePoint online et Azure. Le nouveau site web a une performance accrue, une compatibilité navigateur renforcée et une expérience de consultation sur le web améliorée. Parallèlement, l'infrastructure informatique a été enrichie par: i) un outil de transmission en ligne pour les données d'évaluation déjà fonctionnel et testé par les groupes de travail du CSA concernés; ii) un système de transmission en ligne des rapports de pays, en cours de déploiement; iii) une infrastructure de serveur basée sur R, qui élargit les possibilités des tâches d'analyse de données; et iv) une série d'interfaces web pour la représentation des données (tableaux de bord), qui permettront d'interroger et de visualiser les données sous forme de tableau ou de graphique. En outre, les fonctionnalités de SIG s'étendront progressivement à tous ces éléments en 2014.

Des informations détaillées sur tous les points examinés par le SCSi sont référencées dans le document GFCM:SAC16/2014/Inf.16.

SOUS-COMITÉ SUR LES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (SCSES)

Le Sous-Comité a examiné les progrès accomplis sur différentes questions d'ordre socioéconomique pendant la période intersessions. Une attention particulière a été accordée aux suggestions présentées au SCSES par le groupe de travail sur une méthode commune d'analyse socioéconomique à l'appui de la gestion des pêches. Les conclusions de ce groupe de travail ont été approuvées. Le Sous-Comité s'est déclaré très préoccupé par le manque de participation d'experts des pays de la CGPM à ses deux sessions et au groupe de travail, et a demandé une solution appropriée à cette question.

Une session transversale a été organisée avec le SCSi afin d'examiner les variables et les indicateurs socioéconomiques qui sont envisagés dans le Cadre de référence pour la collecte des données et pour lequel les Membres de la CGPM seront amenés à collecter des données et à les transmettre au Secrétariat de la CGPM. Plusieurs propositions tendant à réviser et à améliorer le Cadre de référence ont été formulées au cours de cette session et ont été incluses dans le document. Parallèlement, le Comité a insisté sur l'importance des sciences socioéconomiques pour l'élaboration des plans de gestion pluriannuels des pêches.

Le Sous-Comité a également examiné les conclusions du premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et dans la mer Noire. On s'est vivement félicité de la réussite de cette initiative, qui a réuni 170 représentants des pays de la CGPM, d'organisations internationales, d'ONG, de la société civile et des parties prenantes, et de la coopération avec les partenaires qui l'ont organisé avec la CGPM (Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, projets régionaux de la FAO, WWF, MedPAN et CIHEAM). On s'est largement accordé sur la nécessité de continuer à prendre en compte les problèmes de la pêche artisanale qui touchent les communautés côtières au niveau local.

Des informations détaillées sur les questions examinées par le SCSES figurent dans les documents GFCM:SAC16/2014/Inf.7, Inf.13 et Inf.24.

SOUS-COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉCOSYSTÈMES MARINS (SCEEM)

Le Sous-Comité a examiné les conclusions des réunions tenues pendant la période intersessions, qui sont énumérées au paragraphe 2.3. Les thèmes majeurs traités pendant cette période sont notamment les réécifs artificiels, le plan de gestion du corail rouge et les aires marines protégées.

En ce qui concerne l'utilisation des récifs artificiels comme outil de gestion et de protection de la pêche, l'atelier co-organisé avec le projet Eastmed et l'Université Ege d'Izmir, a examiné le projet de *Directives pratiques pour les récifs artificiels en Méditerranée et en mer Noire* et a proposé des modifications que le SCEEM a en fin de compte acceptées. Le document est mis à la disposition du CSA pour son examen et éventuelle transmission à la Commission.

Le projet de plan de gestion du corail rouge a été examiné pendant l'Atelier sur le corail rouge auquel ont participé des experts des pays de la CGPM et des parties prenantes concernées par l'exploitation du corail rouge en Méditerranée. L'atelier a analysé de manière approfondie les objectifs de la proposition et évalué sa faisabilité en tenant compte des mesures techniques que les pays pourraient être amenés à adopter pour sa mise en œuvre. Les modifications majeures et les principaux éléments qui en découlent sont résumés dans le document GFCM:SAC/2014/4.

Ont assisté à la première réunion du Groupe de travail de la CPGM sur les aires marines protégées, des représentants de l'IUCN, du MedPAN, du WWF, du PNUE-PAM CAR/ASP, d'OCEANA, de l'ACCOBAMS, du sanctuaire international Pelagos et des experts nationaux. La réunion a examiné la situation de la protection en Méditerranée, proposé l'harmonisation du type d'information requis pour la création de zones de pêche réglementée, d'aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen (ASPIM) et d'aires d'importance spéciale pour les cétacés, et elle s'est penchée sur le fonctionnement des quatre zones de pêche réglementée existantes. Elle a proposé d'utiliser les outils de protection existants en étroite coordination avec les organisations partenaires, l'objectif final étant de renforcer la protection dans des zones prioritaires convenues de la Méditerranée et de la mer Noire.

On trouvera des informations détaillées sur les questions examinées par le SCEEM dans les documents GFCM:SAC/2014/4 et GFCM:SAC16/2014/Inf.12, Inf.16.

SOUS-COMITÉ SUR L'ÉVALUATION DES STOCKS (SCES)

Le Sous-Comité a examiné les conclusions des réunions tenues pendant la période intersessions, qui sont énumérées au paragraphe 2.4, ainsi que les recommandations du Groupe sous-régional sur l'évaluation des stocks pour la mer Noire. Des avis ont été fournis pour 39 stocks au total, dont 34 en Méditerranée (25 espèces démersales et 9 petits pélagiques), et 5 dans la mer Noire (3 espèces démersales et 2 petits pélagiques). En outre, les points de référence pour tous les stocks de petits pélagiques, y compris ceux visés par la Recommandation GFCM/37/2013/1, ont été mis à jour, à l'exception des stocks d'anchois dans les sous-régions géographiques 16 et 17, pour lesquels le groupe a conclu à l'impossibilité de fixer des points de référence compte tenu des incertitudes constatées dans l'évaluation. De plus, le Sous-Comité a élaboré une proposition de *Cadre pour la formulation d'avis et de recommandations sur l'état des stocks et les points de référence*, sur la base des principes établis par les directives de la CGPM pour les plans de gestion pluriannuels. Une formation a été dispensée sur les modèles d'évaluation dans le cadre d'un atelier organisé en collaboration avec le Centre commun de recherche de l'Union européenne et les projets régionaux de la FAO.

On trouvera des informations détaillées sur toutes les questions examinées par le SCES dans les documents GFCM:SAC16/2014/Inf.8, Inf.14, Inf.15, Inf.17 et GFCM:SAC16/2014/6.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MER NOIRE

Le Groupe de travail sur la mer Noire a examiné les conclusions des réunions tenues pendant la période intersessions, qui sont énumérées au paragraphe 2.5. Il a fourni des avis de gestion pour les 5 stocks évalués dans la mer Noire, a décidé d'une série d'activités à mener en priorité pendant la période intersessions, en collaboration également avec l'ACCOBAMS et la Commission de la mer Noire, et a

approuvé la *Proposition de structure, de critères et de mesures minimales pour les plans de gestion pluriannuels pour la pêche au turbot en mer Noire*.

On trouvera des informations détaillées sur les questions examinées par le Groupe de travail sur la mer Noire dans les documents GFCM:SAC16/2014/Inf.10, Inf.11, Inf.17 et GFCM:SAC16/2014/7.

QUESTIONS LIÉES AU PROGRAMME-CADRE

Outre les activités du Programme-cadre énumérées au paragraphe 2, les activités transversales suivantes ont été réalisées pendant la période intersessions du CSC:

Pêche INDNR: Un atelier sur la pêche INDNR en Méditerranée a été organisé afin d'examiner les problèmes liés à la nature et à l'ampleur de cette pêche. Ont assisté à l'atelier des représentants des pays de la CGPM, du Département des pêches de la FAO, du Secrétariat de la CGPM, d'Interpol, d'ONG et de parties prenantes. Les conclusions de cet atelier s'appuient sur un atelier analogue tenu en février 2013 à Istanbul sur la pêche INDNR en mer Noire et peuvent être consultées dans le rapport de l'atelier. Une feuille de route a été proposée pour lutter contre la pêche INDNR en Méditerranée et comporte un certain nombre d'aspects scientifiques et techniques pour lesquels il faudra promouvoir des mesures et des activités conformes aux décisions du CSC. Le rapport de cet atelier porte la cote GFCM:SAC16/2014/Inf.19.

État écologique des populations exploitées: Dans le cadre du protocole d'accord convenu avec le PNUE-PAM, le projet Medsuit (*Coopération pour l'utilisation durable des ressources biologiques marines en Méditerranée* – financé par le Ministère italien pour l'environnement), a été lancé en novembre 2013 aux fins suivantes: i) harmoniser les critères appliqués pour définir les objectifs écologiques, ii) déterminer l'état des différentes populations marines exploitées, en tenant compte des aspects socioéconomiques pertinents, et iii) définir des exigences en termes de suivi en vue de maintenir un bon état écologique. Le Secrétariat a participé à la réunion des groupes de correspondance intégrés sur le bon état écologique et les cibles, tenue à Athènes (Grèce) du 17 au 19 février 2014, qui a examiné des propositions pour la définition du Bon état écologique des populations et des écosystèmes marins et les indicateurs et les cibles associés, et a présenté un projet de proposition relative au bon état écologique, aux indicateurs et aux cibles des populations de poissons, de mollusques et de crustacés exploitées. Le document GFCM:SAC16/2014/Inf.25 concernant cette activité est soumis pour examen au Comité.

II. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5. Les principales conclusions et recommandations, présentées sur la base des questions et activités connexes ci-dessus, étaient les suivantes:

Statistiques et information

- Approuver le projet de Cadre de référence pour la collecte des données de la CGPM en l'enrichissant des apports techniques du Comité, notamment en y ajoutant, dans les données relatives aux flottilles, celles du système de numérotation de l'OMI, telles que définies dans la résolution A.1078(28) de l'Assemblée de l'OMI.
- Améliorer la collecte et la transmission des données nationales, sur la base de la Liste des navires autorisés de la CGPM (données du registre des flottilles de pêche).
- Apporter une assistance aux pays concernés, selon que de besoin, pour les programmes d'échantillonnage au niveau sous-régional.
- Continuer d'explorer les possibilités offertes par les solutions informatiques de type «nuage» pour la diffusion des données.
- Mettre au point une stratégie pour tirer parti des données obtenues au moyen du système de surveillance des navires par satellite, pour évaluer les stocks et les populations de poissons (les dimensions spatiales et temporelles pourraient être envisagées).
- Continuer d'évaluer les incidences, sur le plan technique, de l'harmonisation des décalages entre les limites utilisées dans le quadrillage statistique de la CGPM et certaines sous-régions géographiques.
- Étudier les interactions envisageables avec le système de liste des navires de l'Union européenne afin que les pays membres de l'Union puissent plus facilement transmettre leurs données au Secrétariat de la CGPM.

Questions relatives aux sciences économiques et sociales

- Mettre au point puis lancer un programme régional sur la pêche artisanale, comme proposé par le premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et dans la mer Noire, afin de promouvoir et de renforcer la coopération sur les questions relatives à la collecte de données, à la cogestion, aux aires marines protégées, à la chaîne de valeur et à l'application des directives volontaires de la FAO sur la pêche artisanale.
- Approuver la méthode commune de collecte de données socioéconomiques, mise au point par le groupe de travail créé à cet effet par le Sous-comité des sciences économiques et sociales.
- Veiller à ce que des dispositions soient prises en ce qui concerne les effets socioéconomiques des plans de gestion pluriannuels proposés par la Commission et, à cette fin, inviter un petit groupe d'économistes aux futures réunions des groupes de travail qui examineront les plans.

Questions relatives à l'environnement et aux écosystèmes

- Approuver les directives pratiques relatives aux **récifs artificiels** en Méditerranée et en mer Noire (document GFCM/SAC16/2014/Inf.23).
- Adopter les éléments d'un plan de gestion régional pour le **corail rouge** à mettre en œuvre progressivement, comme suit:
 - i) une phase initiale consistant à imposer la taille minimale de capture autorisée de 7 mm dans les débarquements annuels (avec une marge de tolérance de 10 pour cent en poids de colonies de diamètre inférieur), sous réserve que les pays garantissent que cette taille moyenne sera

aussi respectée dans les débarquements journaliers (ou hebdomadaires) pour toutes les zones de pêche, au moyen d'un contrôle des débarquements effectué localement aux ports.

- ii) un deuxième objectif consistant à fixer des quotas qui garantissent des rendements durables devra être adopté au cours des trois prochaines années, parallèlement à l'acquisition des données permettant d'évaluer les stocks et d'établir des valeurs de référence pour le rendement, étant entendu toutefois que les pays sont invités à adopter cet objectif dans les plus brefs délais si les données scientifiques disponibles au niveau national le permettent.
- Compte tenu des divergences de vues entre les participants, il a été demandé au CSC de formuler un avis quant à une autre possibilité, à savoir, adopter l'objectif de gestion ii) (fondé sur des quotas) seulement dans les cas où l'objectif i) s'est révélé inefficace pour empêcher les prises d'une taille inférieure à la taille autorisée.
- Formuler des avis sur les incidences et la faisabilité de l'utilisation d'engins sous-marins télécommandés (ROV) pour la récolte directe du corail rouge après 2015, ainsi que le stipule la recommandation 35/2011/2. (Il est proposé d'organiser un atelier technique en 2016 si les résultats des études réalisées jusqu'en 2015 qui auront été communiqués au CSC le permettent).
- En ce qui concerne les **aires marines protégées**, envisager deux options pour renforcer la protection, avec un chevauchement entre différents instruments, comme suit:
 - créer des aires marines protégées nationales dans les zones de plus de 1000 mètres de profondeur situées à l'intérieur des limites des eaux territoriales, afin de renforcer la protection de ces zones dans lesquelles le chalutage et le dragage sont déjà limités par la CGPM;
 - créer des zones de pêche réglementée dans des zones déjà protégées par d'autres institutions (par exemple, le sanctuaire international Pelagos pourrait comprendre une zone de pêche réglementée si cela s'accorde avec les objectifs de cette aire spécialement protégée d'intérêt méditerranéen (ASPIM) reconnue à l'échelle internationale).
- Définir des mécanismes permettant d'assurer le contrôle des zones de pêche réglementée existantes et l'application des règlements correspondants. Les critères associés à l'évaluation régulière de la gestion des zones de pêche réglementée devraient être conçus dans la perspective de l'élaboration d'un dispositif de surveillance internationale commun au niveau régional.
- Approuver la révision de la section 3.3.1 – qui traite de l'utilisation humaine actuelle et du développement de la pêche – du formulaire type de présentation des propositions relatives à l'établissement de nouvelles zones de pêche réglementée en Méditerranée et en mer Noire soumises à la CGPM (voir à l'Annexe C du présent document la modification proposée; le formulaire est reproduit dans son intégralité à l'Annexe E du document GFCM/SAC16/2014/Inf. 5).

Questions d'évaluation des stocks

Les avis relatifs à l'état des stocks de la Méditerranée et de la mer Noire ainsi que les mesures de gestion proposées figurent à l'Annexe D. Un avis de gestion a été formulé pour tous les stocks dont l'évaluation est considérée comme étant valable (38), plus un stock pour lequel un avis de gestion correspondant à l'approche de précaution a été formulé sur la base des évaluations effectuées les années précédentes (merlu dans la GSA 03). Un récapitulatif de l'état des stocks et des avis est présenté ci-après:

i) État des stocks

Avis sur les stocks d'espèces démersales de la Méditerranée: Des avis ont été formulés sur 24 stocks d'espèces démersales: trois faisaient l'objet d'une exploitation durable et 21 se sont avérés en situation de surexploitation. Parmi les stocks pour lesquels il existe des séries chronologiques d'estimation de la biomasse, on considère que deux d'entre eux ont un niveau de biomasse élevé (supérieur au 66^e centile des séries chronologiques), que huit ont un niveau de biomasse médian et

que sept ont un niveau de biomasse faible ou très faible (inférieur au 33^e centile des séries chronologiques).

État des stocks de petits pélagiques de la Méditerranée: Des avis ont été formulés sur neuf stocks au total: le stock de sardine de la sous-région 01 (nord de la mer d'Alboran) et le stock d'anchois de la sous-région 06 (nord de l'Espagne) faisaient l'objet d'une exploitation durable. La sardine de la sous-région 17 (nord de la mer Adriatique) a été classée comme courant un risque accru de surexploitation, tandis que l'anchois de la sous-région 16 (côtes du sud de la Sicile) était considéré en état de surexploitation. La sardine de la sous-région 01 (côtes du nord de l'Espagne), la sardine de la sous-région 16 (côtes du sud de la Sicile) et le stock d'anchois de la sous-région 17 (nord de la mer Adriatique) étaient classés «surexploités et en état de surexploitation». L'anchois et la sardine de la sous-région 07 (Golfe du Lion) étaient considérés respectivement comme épuisés et présentaient un taux d'exploitation faible et un niveau de biomasse faible et déséquilibré. Malgré un recrutement élevé, les poissons étaient petits et en mauvais état.

État des stocks de la mer Noire: Des avis ont été formulés sur cinq stocks au total. La population de turbot (*Psetta maxima*) est considérée comme épuisée à l'échelle de la mer Noire. Elle fait l'objet d'une surexploitation dans les eaux ukrainiennes, mais les populations locales de cette zone ne montrent pas toutefois de signes d'épuisement. L'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) est également considéré comme épuisé à l'échelle de la mer Noire. Les stocks de sprat (*Sprattus sprattus*) et d'anchois de la mer d'Azov (*Engraulis encrasicolus maeticus*) sont considérés comme étant actuellement exploités à des niveaux durables. Concernant le stock d'anchois de la mer Noire (*Engraulis encrasicolus ponticus*), l'évaluation a été jugée incertaine, mais une analyse des points de référence de précaution pour la biomasse effectuée pendant la réunion a suggéré que la mortalité actuelle par pêche pourrait être supérieure à la mortalité par pêche correspondant à l'approche de précaution pour cette population.

ii) Questions liées aux avis sur les stocks

- Adopter les directives cadres pour formuler des avis et des recommandations sur l'état des stocks et les points de référence, en veillant à ce qu'elles soient cohérentes avec les lignes directrices de la CGPM sur les plans de gestion (document GFCM/SAC16/2014/6), et établir la fréquence des activités liées à la définition et à la révision des points de référence, en prenant ce cadre pour base.
- Poursuivre la normalisation du tableau des avis utilisé par les groupes d'experts chargés de l'évaluation des stocks, en indiquant clairement les stocks pour lesquels les avis fournis doivent être soumis au Conseil scientifique consultatif pour approbation et décision.
- Fonder les avis, le cas échéant, sur les points de référence relatifs à la mortalité par pêche et à la biomasse, et évaluer la possibilité de définir le nombre maximum de points de référence pour chaque indicateur (c'est-à-dire la cible, le seuil et la limite).
- Prendre en compte – dans les mesures de gestion relatives aux stocks partagés – l'impact des différentes flottilles opérant dans le stock partagé (par exemple, la réduction de la mortalité par pêche qui doit être visée compte tenu des différents effets des flottilles sur le stock).
- Inscire une session spéciale sur l'estimation des paramètres de croissance à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales.

Rapport du Groupe de travail sur la mer Noire

- Les avis sur les stocks de la mer Noire, notamment les observations sur la gestion formulées par le Groupe de travail sur la mer Noire, figurent à l'Annexe D.
- Approuver le document «Proposition de structure, critères et mesures minimums pour les plans de gestion pluriannuels concernant les pêches de turbot dans la région de la mer Noire» émanant de

l'atelier de la CGPM sur l'évaluation de la faisabilité de la mise en œuvre de plans de gestion pluriannuels dans la région de la mer Noire (document GFCM:SAC16/2014/7).

- Faire en sorte que la CGPM et la Commission de la mer Noire échangent des vues sur le plan de travail qu'ils auront convenu, dès qu'il sera disponible, et mettent sur pied, s'il y a lieu, des activités conjointes.
- Étant donné le niveau présumé des captures liées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée concernant les stocks de la mer Noire:
 - améliorer la surveillance des pêches dans la région afin de réduire le niveau des captures non déclarées;
 - réduire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, car il s'agit d'une étape fondamentale qui permettra d'atteindre le niveau de réduction de la mortalité par pêche qui a été conseillé pour des stocks tels que le turbot;
 - incorporer les estimations relatives à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans l'évaluation de l'état des stocks.

III. PROJET DE PLAN DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE CONCERNANT LES ACTIVITÉS INTERSESSIONS DU CSC ENVISAGÉES POUR 2014–2015

6. Les activités énumérées ci-après ont été proposées par les groupes de travail et les ateliers, et validées par les sous-comités dans le cadre de leurs attributions respectives.

PLAN DE TRAVAIL DU SCSJ

- Effectuer une évaluation au niveau national dans chaque pays de la CGPM en vue d'améliorer la collecte de données sur les pêches artisanales.
- Organiser une réunion régionale afin de mettre en œuvre le cadre de référence pour la collecte de données au titre du Programme-cadre de la CGPM et en collaboration avec les projets régionaux de la FAO.

PLAN DE TRAVAIL DU SCSES

- Élaborer une méthode commune pour la collecte de données socioéconomiques qui prendront en compte tous les navires de pêches qui ne sont pas pour le moment couverts par la méthode proposée (c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de licence).
- Réunir le deuxième Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et dans la mer Noire en connexion avec le Projet régional proposé pour les pêches artisanales, en 2015 ou 2016.

PLAN DE TRAVAIL DU SCEEM

- Actualiser la définition des récifs artificiels dans le glossaire du CSC conformément à la définition adoptée dans les Directives pratiques pour les récifs artificiels en Méditerranée et en mer Noire.
- Lancer la première base de données cartographiques régionales sur les récifs artificiels en Méditerranée et en mer Noire.
- Organiser un atelier au titre du Programme-cadre sur les élastomobranches en Méditerranée et dans la mer Noire. Les cadres de référence figurent à l'Annexe A.
- Veiller à ce qu'il soit donné suite comme il convient aux recommandations GFCM/35/2011/3, GFCM/35/2011/4, GFCM/35/2011/5 et GFCM/35/2012/2 relatives à la réduction des prises

accidentelles d'espèces vulnérables, dans le cadre des activités menées par la CGPM, le CAR/ASP, l'ACCOBAMS et certains pays, notamment²:

- Produire du matériel et des brochures d'information sur les bonnes pratiques afin de réduire la mortalité par pêche des tortues de mer, qui pourront être téléchargés à partir du site web de la CGPM (compte tenu du matériel existant).
- Rassembler les informations existantes sur les outils techniques et les mesures de gestion permettant de réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer et de phoques moines (compte tenu du matériel existant).
- Élaborer une étude sur les habitats profonds et les écosystèmes marins vulnérables en vue d'évaluer la faisabilité de protéger les zones de profondeur inférieure à 1 000 mètres ainsi que les implications pour les pêches associées.
- Dans les limites des attributions du Groupe de travail sur les aires marines protégées, les actions suivantes ont été recommandées pour les années à venir en vue de l'organisation de nouvelles réunions de ce Groupe de travail:
 - Recenser les zones nationales soumises à des mesures de gestion spatiale des activités de pêche conformément aux dispositions de la législation nationale (fermetures saisonnières, restrictions concernant les engins de pêche, etc.).
 - Étudier la possibilité d'attribuer des catégories de gestion des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) aux zones de pêche réglementées de la CGPM et aux zones soumises à des mesures de gestion spatiale des activités de pêche.
 - Élaborer – dans le cadre du Protocole d'accord CGPM-PNUE/PAM et en collaboration avec le CAR/ASP – une étude pilote afin de tester les nouvelles désignations conjointes des aires marines protégées en mettant l'accent tout d'abord sur la conservation des ressources exploitées (zones de frai, alevinières, etc.), mais aussi de faciliter la désignation des instruments de protection compatibles couverts par plusieurs institutions.

PLAN DE TRAVAIL DU SCES

- Incorporer dans le prochain ordre du jour des groupes d'experts chargés de l'évaluation des stocks (à savoir les groupes de travail sur l'évaluation des stocks et le Groupe sous-régional sur l'évaluation des stocks en mer Noire) une séance spécialement consacrée à l'examen de l'avis relatif à l'état des stocks figurant dans la recommandation GFCM/37/2013/1.
- Comparer les mesures de gestion prévues dans les plans de gestion en vigueur concernant la Méditerranée et la mer Noire avec l'avis relatif à la gestion donné par le CSC.
- Verser dans le glossaire du CSC les modèles utilisés par les groupes d'experts chargés de l'évaluation des stocks, qui sont régulièrement actualisés.

PLAN DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LA MER NOIRE

- Procéder à une analyse comparative des méthodes d'évaluation des stocks pour la liste des stocks prioritaires qui ont été recensés.

² Le mandat spécifique pour d'éventuels services de consultants à engager dans le cadre du **Projet conjoint ACCOBAMS-CGPM sur les interactions entre les cétacés et les activités de pêche** financé par la Fondation MAVVA est présenté à l'Annexe B.

- Mettre au point les éléments constitutifs d'un plan de gestion sur le turbot en mer Noire, en suivant le document sur la structure, les critères et les mesures minimaux proposés pour des plans de gestion pluriannuels relatifs à la pêche du turbot dans la mer Noire (GFCM:SAC16/2014/7).
- Élaborer une proposition d'activité sur la différenciation des stocks de turbot, suivant les recommandations des directives relatives à une proposition sur un projet scientifique sur cette question (Annexe B) et compte tenu également des observations formulées par la Commission de la mer Noire.
- Répertorier les activités de formation dans les domaines de la collecte, du traitement, de l'analyse et du partage de données et de la gestion des pêches.
- Dresser un catalogue des engins de pêche et des types de navires utilisés en mer Noire, indiquant notamment l'importance relative des différents types d'engins employés par les flottilles.
- Chercher, en coordination avec la Commission de la mer Noire, des moyens économiques mais efficaces de réduire la mortalité par pêche en mer Noire, tels que des mesures de réduction de la pêche INDNR, l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche, l'établissement de zones protégées, le renforcement des capacités des institutions compétentes en matière de gestion des pêches, etc.

IV. SUITE QUE LE CSC EST INVITÉ À DONNER

7. Le Comité est invité à prendre en considération les activités proposées par ses organes subsidiaires ainsi qu'au titre du Programme cadre pour l'exercice 2014-2015. Il souhaitera peut-être, s'il y a lieu, définir les éléments nécessaires à l'appui des activités envisagées et préciser, le cas échéant, les échéances et les résultats escomptés. Le Comité est également invité à examiner et à évaluer les priorités décrites dans ce document, ainsi que les incidences budgétaires y relatives.

V. RÉUNIONS

8. La liste des réunions ci-dessous est soumise à l'examen du CSC:

Réunions	Lieu/date
Atelier sur l'évaluation des stocks de la Méditerranée et de la mer Noire pour lesquels on dispose de données limitées (consécutif à la réunion des groupes de travail sur l'évaluation des stocks)	Seront fixés ultérieurement, 2014-2015
Groupe de travail conjoint CEICPAI/CGPM/CIEM sur l'anguille (WGEEL)	Seront fixés ultérieurement Octobre-décembre 2014
Réunion du Groupe sous-régional sur l'évaluation des stocks en mer Noire (SGSABS) (éventuellement concomitamment à la réunion du Groupe consultatif sur la pêche de la Commission de la mer Noire)	Seront fixés ultérieurement Octobre-décembre 2014
SCES Groupe de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales	Rome (à confirmer) Octobre-novembre 2014
SCES Groupe de travail sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques	Rome (à confirmer) Octobre-novembre 2014
Quinzième session du SCES	Rome (à confirmer) Octobre-novembre 2014
Quatorzième session du SCEEM	Rome (à confirmer) Octobre-novembre 2014
Quatorzième du SCSi	Rome (à confirmer) Octobre-novembre 2014
Treizième session du SCSES	Rome (à confirmer) Octobre-novembre 2014
Dix-septième session du Comité scientifique consultatif (CSC)	Seront fixés ultérieurement

9. Le programme final comprendra des activités prioritaires et dépendra des crédits disponibles.

10. En outre, les réunions ci-dessous sont programmées au titre du Programme-cadre de la CGPM pour 2014-2015 et sont portées à l'attention du CSC:

Réunions en rapport avec le Programme-cadre	Lieu/date
Atelier sur les études scientifiques en mer Noire: harmonisation des méthodes de sondage et d'analyse des données	Seront fixés ultérieurement, en 2014
Atelier sur la formation à la collecte de données en Méditerranée et en mer Noire	Seront fixés ultérieurement, en 2014-2015
Atelier sur l'application du plan de travail concernant la pêche INDNR	Seront fixés ultérieurement, en 2014-2015
Atelier de suivi sur la mise en œuvre de mesures de gestion relatives à certaines études de cas en Méditerranée et en mer Noire	Seront fixés ultérieurement, en 2014-2015
Atelier sur les élastomobranches	Sète (France) 2014